

Démêler le vrai du faux : les pouvoirs de la Mairie

Vous vous posez des questions sur les pouvoirs de la mairie ? Les réponses en un coup d'œil.



Le Maire a le pouvoir de fermer les écoles pour cause de Covid

FAUX

Même si les bâtiments scolaires appartiennent à la ville, la décision de fermer une classe ou l'école suite à des contaminations revient au recteur académique, donc à l'Éducation Nationale.

C'est la Mairie qui doit réparer les lampadaires cassés

FAUX

À Bessancourt, l'entretien de l'éclairage public est géré par l'agglomération du Val Parisis (0 801 23 05 15).



Des autorisations sont nécessaires avant de commencer des travaux

VRAI

La plupart des travaux sont définis par le plan local d'urbanisme et soumis à une autorisation de la mairie (façades, clôtures, abris de jardin...).

Le Maire a le pouvoir de fermer les écoles pour cause de Covid : FAUX.

Même si les bâtiments scolaires appartiennent à la ville, la décision de fermer une classe ou l'école suite à des contaminations revient au recteur académique, donc à l'Éducation Nationale.

C'est la Mairie qui doit réparer les lampadaires cassés : FAUX.

À Bessancourt, l'entretien de l'éclairage public est géré par l'agglomération du Val Parisis (0 801 23 05 15).

Des autorisations sont nécessaires avant de commencer des travaux : VRAI.

La plupart des travaux sont définis par le plan local d'urbanisme et soumis à une autorisation de la mairie (façades, clôtures, abris de jardin...).